Université Jean Monnet Saint-Étienne

UEOS
Engagement associatif bénévole
Année 2026-27

Conditions d'éligibilité :

- Etudiants concernés :

- Tout étudiant portant un projet dans le cadre d'une association étudiante de l'UJM dont il est membre
- Tout étudiant portant un projet dans le cadre d'une association conventionnée avec l'UJM
- Tout étudiant portant un projet dans le cadre d'une association extérieure à l'UJM reconnue d'utilité publique (liste : https://www.data.gouv.fr/datasets/associations-reconnues-d-utilite-publique)

- Cet engagement associatif bénévole doit représenter au minimum 2 heures par semaine en moyenne, et l'étudiant doit être engagé dans l'association depuis le mois de janvier 2027 a minima.

NB : les étudiants engagés dans une association étudiante en cours de création, ou dans une association spécifiquement créée en vue d'un rendu pédagogique ne sont pas éligibles.

Procédure de demande :

- Une inscription pédagogique à l'UEOS via IPWeb est à réaliser obligatoirement au préalable (se rapprocher de votre composante pour connaitre les dates d'inscriptions pédagogiques).
- Les dates et modalités de dépôt des demandes sont communiquées aux étudiants inscrits à l'UEOS en janvier 2027 (envoi d'un message sur l'adresse mail universitaire des étudiants).
- Les demandes sont à déposer sur une plateforme dématérialisée, dont le lien sera communiqué aux étudiants.
- L'étudiant devra fournir les éléments suivants (les documents téléchargeables sur la plateforme) :
  - Une attestation d'un engagement minimum de 2h/semaine mentionnant les missions exercées. Ce document doit être signé par un membre du bureau restreint de l'association (Président, Trésorier, Secrétaire) et par l'étudiant.
  - Un rapport d'activité associative décrivant les missions réalisées par l'étudiant.
  - Une grille d'auto-évaluation et d'accompagnement à la démarche réflexive, permettant d'identifier les compétences acquises au cours de cet engagement associatif
- Une formation obligatoire est prévue dans le cadre de cette UEOS, les dates et horaires seront communiqués aux étudiants après leur inscription.

- Le dossier est soumis à une évaluation dans le cadre d'une commission ayant pour mission de valider la reconnaissance de l'engagement associatif étudiant et conduisant à la délivrance des crédits ECTS. Les étudiants sont informés de cette reconnaissance après les jurys d'examen sur leur relevé de notes.

  NB : toute activité ayant déjà fait l'objet de l'attribution de crédits dans un autre dispositif ou dans un élément pédagogique pris en compte dans la formation (projet tutoré, stage, ...) ne peut être valorisée à nouveau au titre de cet engagement.

<u>Coordination administrative de l'UEOS</u> :

Direction de la vie de campus – Bureau Vie étudiante

Contact : vie.etudiante@univ-st-etienne.fr